

Séance du 22 mars 2026

Date de la convocation : 18 mars 2026

**Délibération
n° D2026017**

Membres :

En exercice :15

Présents :14

Votants :15

Votes :

Pour :15

Contre :0

Abstention :0

L'an deux mille six et le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes BART Maryse, CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAEINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, SÉNAC Fabienne et MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, GONINDARD Christophe, JOCTEUR-MONROZIER François, LEJEUNE Christophe, et OTAL Cédric.

Absents excusés : M. FOUREST Sébastien

M. FOUREST Sébastien a donné procuration à M. CROUZIL Bernard

Madame COCHET Myriam a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Fixation loyer pour logement communal

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le T2 du rez-de-chaussée est vacant depuis 2 mois, suite au départ de l'ancien locataire.
- Des travaux de réparation ont été effectués par les employés municipaux.
- Monsieur Bouteiller a fait des recherches sur les prix des loyers pratiqués sur des types le logement équivalent dans le secteur.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire fait une proposition de loyer pour le logement T2 (45,25 m²) du rez-de-chaussée, situé dans l'ancienne crèche de 500€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- de fixer le prix de la location à 500€.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Bernard CROUZIL

La secrétaire de séance,
Myriam COCHET

